

**Question écrite****Colonie de vacances du Creux-des-Biches – Tarifs de location**

Suite aux derniers travaux importants de rénovation et de transformation, la Colonie du Creux-des-Biches a vu ses tarifs de location fortement augmenter, en particulier pour les écoles de Delémont. En effet, avant la réalisation de ces travaux, les écoles de Delémont bénéficiaient d'un tarif préférentiel, tarif différencié également entre les sociétés et groupements de Delémont, les sociétés et groupements du Jura et du Jura historique, ainsi que les sociétés et groupements d'autres régions.

Dès le début 2008, pour les écoles de Delémont, la taxe de base qui s'élevait auparavant à Frs 4.00 par enseignant et à Frs 2.00 par élève est passée respectivement à Frs 20.00 et Frs 14.00 par personne et par nuitée.

En sus, alors qu'auparavant, seul un forfait de Frs 50.00 par séjour était ajouté au tarif de base pour l'ouverture de la chambre jurassienne, à ce jour, un montant identique est également facturé pour l'ouverture du bâtiment annexe Sud, ainsi que pour chaque ouverture de dortoirs supplémentaires à l'offre de base.

Depuis le début de l'année 2008 et malgré l'augmentation des tarifs d'utilisation de la colonie du Creux-des-Biches, il apparaît que la qualité des travaux effectués a permis une augmentation des demandes de mise à disposition des lieux, par des groupes et sociétés provenant notamment de Suisse alémanique.

Plusieurs camps sont organisés sur territoire jurassien par les écoles de Delémont. La majoration de ces nouveaux tarifs grève lourdement le budget alloué à la découverte ou à la pratique des différentes activités, tant sportives que culturelles, propres aux Franches-Montagnes.

Si certains cantons à forte capacité financière considèrent que les tarifs exigés à la colonie du Creux-des-Biches restent tout à fait acceptables, il n'en n'est pas de même pour une bonne partie de la couronne delémontaine.

Le groupe PDC-JDC souhaite qu'une réflexion soit menée rapidement par le Conseil communal et qu'il puisse se prononcer sur les points suivants :

- Pour quels motifs les tarifs exigés aux écoles de Delémont ont-ils pareillement augmenté ?
- L'augmentation des demandes de location de cette colonie par des jeunes ou groupements provenant de cantons à fort potentiel financier ne permet-elle pas de proposer un tarif différencié tel que pratiqué par le passé pour les écoles de Delémont, ainsi que pour les sociétés et groupements de Delémont ?

~~AA~~  
S. Centel

Groupe PDC-JDC

  
Voisard Pierre-Alain







